



<https://latribunelibre.com/emploi/examinateurtrice-diagnostics-immobiliers-f-h-2>

Examineur(trice) – Diagnostics Immobiliers F/H

Description

Nous recrutons pour le compte de l'un de nos clients, une **PME reconnue partout en France dans le domaine de la Certification de Diagnostiqueurs Immobiliers**, un(e) **Examinateur(trice)** chargé(e) de conduire et superviser les épreuves pratiques et théoriques des candidats à la certification.

Vos missions

Dans le respect des principes d'impartialité, d'équité et de confidentialité, vous serez amené(e) à :

- Conduire les examens pratiques et théoriques (présentiel et à distance via Evalbox).
- Accueillir les candidats, vérifier leur identité et présenter le déroulement des épreuves.
- Évaluer les candidats, attribuer les notes et rédiger les constats en cas d'anomalie, fraude...
- Contrôler et sécuriser les documents d'examen avant, pendant et après les sessions.
- Transmettre les dossiers et rapports dans les délais impartis.
- Solliciter le Référent technique en cas de doute et présenter vos corrections devant le Comité de certification.
- Effectuer des évaluations de rapports et des contrôles sur ouvrages.
- Contribuer à l'amélioration continue du dispositif (remontée des dysfonctionnements et respect strict des procédures qualité internes).

Qualifications

- Excellente connaissance du **dispositif particulier de certification** et des méthodes d'examen.
- Maîtrise orale et écrite de la langue française.
- Sens de l'éthique, de la confidentialité et de l'impartialité.
- **Compétence technique dans le domaine du bâtiment**, justifiée par :

Organisme employeur

ALCYON-CONSULT

Type de poste

Temps plein

Secteur

CONSEIL POUR LES AFFAIRES
ET AUTRES CONSEILS DE
GESTION

Lieu du poste

69381, LYON 01, LYON, France

Date de publication

23 octobre 2025 à 15:08

Valide jusqu'au

22.11.2025

- soit un diplôme post-secondaire (bac+2 minimum) en techniques du bâtiment,
 - soit une expérience d'au moins 3 ans comme technicien ou agent de maîtrise dans ce domaine.
- Pour le domaine **DPE (avec et sans Mention, à partir du 1er juillet 2024)**, répondre aux exigences de l'arrêté du 20 juillet 2023.
 - Rigueur, autonomie et professionnalisme dans l'organisation des sessions d'examen.